

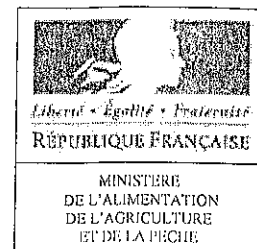
Direction générale  
de l'alimentation

Sous-direction de la  
qualité et de la protection  
des végétaux

Bureau de la  
réglementation et de la  
mise sur le marché des  
intrants

Dossier suivi par : HP

Réf: 2000538RCOM13006



AGRIPHAR SA  
26/1 rue de Renory  
B4102 OUGREE  
BELGIQUE

Paris, le

7 JUIL 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Par courrier daté du 5 mai 2015, je vous notifiais mon intention de retirer l'autorisation concernant votre préparation. Vos observations ne remettent pas en cause notre décision. Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de réexamen communautaire d'autorisation de mise sur le marché d'une préparation déjà autorisée, concernant le produit :

**N° Intrant : 2000538 - PROPLANT J**

**AMM n° 2000538**

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

### Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2000538 Nom commercial : **PROPLANT J**

Produits Phytopharmaceutiques  
N° AMM : 2000538

Type commercial : Produit de seconde gamme

Composition : Propamocarbe HCL 722 G/L

Vu les avis de l'Anses n° 2009-1702 et 2010-1607 du 5 mars 2013

Vu l'avis de l'Anses n° 2014-5524 du 9 avril 2015

### Conditions d'emploi

-Délai de rentrée : attendre le séchage complet de la zone traitée

-Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau: ruisseau, étang, mare, puits,... en particulier si le terrain est en pente.

L'autorisation de mise sur le marché de la préparation PROPLANT J est retirée.

### Dénominations commerciales

PROPLANT J

### Liste des usages rattachés

---

USAGE 16252201 - Céleris\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Décision RETRAIT D'AMM

---

USAGE 16402202 - Choux\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Décision RETRAIT D'AMM

---

USAGE 16322201 - Concombre\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Décision RETRAIT D'AMM

---

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

17 JUIN 2015

17 JUIN 2015

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

USAGE 16802201 - Oignon\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Décision RETRAIT D'AMM

USAGE 16842201 - Poireau\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Décision RETRAIT D'AMM

USAGE 16872201 - Navet\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Décision RETRAIT D'AMM

USAGE 11012217 - Traitements généraux\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Décision RETRAIT D'AMM

USAGE 16361204 - Chicorées - Production de chicons\*Trt Sem. Plants\*Champignons (pythiacées)

Décision RETRAIT D'AMM

USAGE 16323204 - Concombre\*Trt Part.Aer.\*Mildiou(s)

Décision RETRAIT D'AMM

USAGE 16952205 - Tomate\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Décision RETRAIT D'AMM

USAGE 11012219 - Traitements généraux\*Trt Sol\*Champignons autres que pythiacées

Décision RETRAIT D'AMM

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

17 JUIN 2015

Pour le Ministre et par délégation,

~~Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux~~

Alain TRIDON